



UNION EUROPÉENNE

Conseil permanent de l'OSCE n°1345 Vienne, le 18 novembre 2021

Déclaration de l'Union européenne en réponse aux co-présidents du groupe de Minsk, au représentant personnel de la Présidence en exercice pour le conflit dont relève la conférence de Minsk et au chef du groupe de planification de haut niveau

1. L'Union européenne souhaite chaleureusement la bienvenue aux co-présidents du groupe de Minsk Igor Khovaev et Brice Roquefeuil, dont c'est la première intervention au conseil permanent, et Andrew Schofer, ainsi qu'au représentant personnel de la Présidence en exercice pour le conflit dont relève la conférence de Minsk Andrzej Kasprzyk, et au chef du groupe de planification de haut niveau le colonel Claes Nilsson. Elle les remercie vivement de leurs rapports respectifs.
2. L'Union européenne tient à saluer la nouvelle rencontre intervenue à Paris le 10 novembre en marge de l'Assemblée générale de l'UNESCO, sous l'égide des trois co-présidents, entre les ministres des affaires étrangères arménien et azerbaïdjanais. Cette rencontre, qui a été ouverte par le ministre français des affaires étrangères, s'inscrit dans le prolongement d'un premier contact intervenu dans le même format le 23 septembre dernier à New York, et a visé à poursuivre la dynamique enclenchée à cette occasion, ce dont l'Union européenne se félicite. Dans le même temps, l'Union européenne a pris note avec satisfaction des déclarations du Président de l'Azerbaïdjan et du Premier ministre de l'Arménie, qui ont exprimé leur accord de principe à l'organisation d'une rencontre bilatérale, sous les auspices des co-présidents. Au-delà de ces annonces, qu'il revient aux dirigeants des deux pays de concrétiser, l'Union européenne réitère son appel aux Parties d'un réengagement dans le processus

de paix à travers un dialogue direct visant à contribuer à la sécurité, la stabilité et la prospérité dans la région.

3. L'Union européenne regrette les pertes en vies humaines infligées au cours des hostilités et présente ses condoléances aux familles des personnes tuées ou blessées. L'Union européenne réitère qu'un arrêt complet des combats doit ouvrir la voie à la reprise de négociations de substance entre les Parties à même de favoriser l'établissement d'une paix durable dans la région du Caucase du Sud, au bénéfice des populations de la région. Elle souligne que de nombreuses questions en suspens doivent encore être réglées afin de progresser vers un règlement négocié, global et durable, et. Elle enjoint les Parties à revenir dès que possible à la table des négociations et à s'engager, de bonne foi et sous les auspices des co-présidents et dans le cadre du groupe de Minsk, dans l'identification et la discussion des différents paramètres d'un futur accord global sur la base des principes bien connus des Parties.
4. Alors que la situation sur le terrain s'était stabilisée depuis la signature le 9 novembre 2020 de la déclaration trilatérale entre le Président de la Fédération de Russie, le Président de l'Azerbaïdjan et le Premier ministre de l'Arménie, dont nous avons célébré le premier anniversaire il y a une semaine, l'Union européenne exprime sa vive préoccupation face aux récents incidents armés dans la région au cours des derniers jours, qui ont fait des victimes, y compris à la frontière d'Etat entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. A l'instar des co-présidents dans leur déclaration du 15 novembre dernier, elle s'inquiète de l'augmentation récente de la tension.
5. Dans ce contexte, l'Union européenne appelle solennellement les Parties à respecter les engagements pris et à faire preuve de la plus grande retenue, en actes et en paroles. Elle les encourage à prendre toutes les mesures nécessaires pour une désescalade immédiate, et un repli de toutes les forces sur les positions qu'elles occupaient avant le 12 mai, à s'abstenir de toute rhétorique incendiaire et provocatrice, et à se réengager véritablement pour traiter les questions les plus pressantes. A cet égard, elle encourage les Parties à s'engager pour la démarcation et la délimitation de la frontière entre les deux pays, qui doivent être conduites dans le cadre d'un processus négocié hors de tout fait accompli sur le

terrain et selon une formule acceptable pour les deux parties, et elle salue l'assistance offerte par les co-présidents.

6. L'Union européenne appelle en particulier au strict respect du cessez-le-feu, à la libération immédiate de tous les prisonniers restants, à une pleine coopération en matière de déminage et à la désescalade des tensions dans les zones frontalières. A l'instar des co-présidents, elle souligne la nécessité d'un accès sans entrave garanti aux organisations humanitaires internationales à la région et se félicite de la poursuite d'un dialogue régulier et substantiel des co-présidents avec les responsables du CICR et du HCR. Tout en saluant les récentes libérations par l'Azerbaïdjan de soldats arméniens, l'Union européenne marque que la libération des prisonniers de guerre et autres personnes détenues doit être menée à son terme et constitue un geste humanitaire important contribuant à la désescalade des tensions et au rétablissement de la confiance entre les Parties. L'Union européenne se joint aux co-présidents pour souligner l'importance de faire des progrès sur les autres questions humanitaires, telles que la situation des personnes disparues, le retour volontaire des personnes déplacées ainsi que la protection du patrimoine historique et culturel.
7. L'Union européenne reste déterminée à promouvoir un Caucase du Sud pacifique et prospère qu'elle appelle de ses vœux, et à contribuer activement à la consolidation de la paix et à la réhabilitation post-conflit dans l'ensemble de la région. A cet égard, elle souligne qu'elle a soutenu les personnes touchées par le conflit en allouant plus de 17 millions d'euros d'aide humanitaire, notamment pour le déminage et le relèvement rapide. L'Union européenne est également prête à soutenir la désescalade et la délimitation des frontières en fournissant une assistance technique, selon les besoins des Parties, ainsi qu'à soutenir la mise en œuvre de mesures de confiance. L'Union européenne encourage la connectivité et la reprise de la coopération économique dans le Caucase du Sud.
8. L'Union européenne réitère son plein soutien au format de médiation du groupe de Minsk et de ses co-présidents pour trouver des solutions globales à tous les problèmes restants liés ou résultant du conflit conformément au mandat des co-présidents. Elle se tient prête à y contribuer, y compris à travers le représentant spécial de l'UE pour le Caucase du Sud Toïvo Klaar. L'Union européenne

renouvelle aussi son soutien au représentant personnel de la Présidence en exercice et à son équipe, dont les actions sont indispensables à l'activité de la coprésidence du groupe de Minsk. Elle rappelle enfin son attachement au groupe de planification de haut niveau, qui demeure un élément important de l'architecture du processus de Minsk.

9. Pour conclure, l'Union européenne marque qu'il est indispensable d'allouer les moyens adéquats à la poursuite des activités complémentaires des co-présidents du groupe de Minsk, du représentant personnel de la Présidence en exercice et du groupe de planification de haut niveau.

La République de Macédoine du Nord*, le Monténégro*, la Serbie* et l'Albanie*, pays candidats; la Bosnie-Herzégovine, pays du Processus de stabilisation et d'association et candidat potentiel; l'Islande, et le Liechtenstein, pays de l'AELE membres de l'Espace économique européen; ainsi que l'Ukraine, l'Andorre et Saint-Marin se rallient à cette déclaration.

* La République de Macédoine du Nord, le Monténégro, la Serbie et l'Albanie continuent à participer au Processus de stabilisation et d'association.